

Courriel : jfgagne@groupe-trivium.com

2540, boul. Daniel-Johnson, bureau 500
Laval (Québec) H7T 2S3
Télécopieur : 450.241.0219

Laval, le 4 septembre 2023

SOUS TOUTES RÉSERVES
PAR COURRIEL

Monsieur Michel Perron
STABLEX CANADA INC.
760, boul Industriel
Blainville (Québec) J7C 3V4

Objet: Projet de réaménagement de la cellule de placement #6
N/d : 51228-154

Monsieur,

Nous sommes les procureurs de la Ville de Blainville laquelle nous a remis, pour étude considération et réponse, votre lettre du 1er septembre 2023 transmise « sous toutes réserves » à cette dernière.

Votre lettre allègue que l'Avis de résiliation du 23 août 2023 transmis, par suite de l'adoption de la résolution 2023-08-463, à votre entreprise par la Ville de Blainville serait nul et sans effet.

Soyez avisé que la Ville de Blainville est d'avis contraire en ce que l'avis de résiliation a été transmis en toute conformité avec les dispositions des articles 7.1 (b) et 1 (i) de l'entente de principe du 11 mars 2020. Partant, il a été transmis légalement et il produit tous ses effets.

Votre lettre soutient une interprétation totalement erronée de l'entente de principe en ajoutant des conditions qui ne s'y retrouvent absolument pas. À tout moment, lors de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Ville de Blainville avait la possibilité de demander la résiliation si elle était d'avis que le projet serait contraire aux intérêts des citoyens de Blainville en regard des informations obtenues. La Ville de Blainville a la capacité et la discrétion de déterminer ce qui est contraire aux intérêts de ses citoyens.

Enfin, votre lettre contient beaucoup d'autres éléments inexacts en regard de la situation et du Projet, nous réservons nos commentaires à l'égard de ces éléments, pour le moment. Il ne nous apparaît pas utile ou nécessaire de

groupe-trivium.com

commenter vos nouvelles intentions concernant la modification des modalités du Projet dans le contexte de l'avis de résiliation déjà transmis.

Une copie de la présente lettre sera transmise aux mêmes personnes que celles que vous avez mises en copie conforme. Aussi, une copie sera transmise à vos procureurs qui nous ont aussi écrit le même jour pour nous transmettre votre lettre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

TRIVIUM AVOCATS INC.



Jean-François Gagné, avocat
JFG/vc

c.c. :

Benoit Charette (Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs)
M. Joseph Zayed (Président, Commission d'enquête du BAPE)
Mme Linda St-Michel (Commissaire, commission d'enquête du BAPE)
Me Dominique Amyot-Bilodeau, McCarthy Tétrault LLP